RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRE

À BONS DE COMMANDE

Marché DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Prestations de conseil, conception et réalisation de supports éditoriaux et multimédia

Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement),
Établissement public à caractère administratif, dont le siège se situe :
2 rue Antoine Charial
CS 33 927
69 423 Lyon Cedex 03,

Ci-après désigné "pouvoir adjudicateur"

Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Réf 27-001_ACMA

Octobre 2026

Table des matières

1 Présentation du Cerema 3

2 Objet de l'accord-cadre 3

3 Description des prestations 4

3.1 Conseil en matière de stratégie éditoriale et accompagnement 4

3.1.1 Conseils et recommandations stratégiques 4

3.1.2 Préparation et participation aux comités de suivi éditoriaux 4

3.1.3 Mission de rédaction 5

3.1.4 Mission de réécriture 6

3.1.5 Relecture orthotypographique et correction d'auteur 7

3.2 Conception, maquettage et réalisation de produits à caractère éditorial 7

3.2.1 Direction artistique et coordination graphique 7

3.2.2 Maquettage de produits éditoriaux 8

3.2.3 Maquettage d'autres livrables : rapport d'étude, extraits de catalogue, catalogue des éditions 10

3.2.4 Recherche et traitement iconographique 10

3.2.5 Création d'illustrations 11

3.3 Mise en conformité de produits éditoriaux avec les normes accessibilité 11

3.4 Conception et production de contenus pour diffusion sur les canaux digitaux 12

3.4.1 Conseil global en stratégie de diffusion sur le numérique pour un produit éditorial 12

3.4.2 Réalisation de supports de valorisation 12

3.4.3 Déclinaison au format EPUB de produits éditoriaux 14

1 Présentation du Cerema

Créé en 2014 le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) est un établissement public administratif sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et du ministère de la Cohésion des territoires.

L'article 2 du décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 qui préside à sa création précise que l'établissement est notamment chargé d'assurer la capitalisation, la diffusion et la promotion des travaux et études liés à ses activités, des connaissances scientifiques et techniques, des méthodologies, des normes et des règles de l'art, en particulier par le biais de formations, de publications d'ouvrages.

Pour répondre à ses missions relatives à la diffusion des connaissances, le Cerema est éditeur d'ouvrages à caractère scientifique et technique. Cette activité est un enjeu important pour l'établissement : les éditions du Cerema proposent ainsi plus de 3 000 références disponibles à la consultation et au téléchargement gratuits sur son portail documentaire, CeremaDoc. Ces publications relèvent des six domaines de compétences de l'établissement : l'aménagement et les stratégies territoriales, le bâtiment, les mobilités, les infrastructures de transport, l'environnement et les risques, ainsi que la mer et le littoral. Ces publications visent un public de spécialistes et d'experts techniques mais aussi un lectorat plus large, élus, décideurs, associations, etc. Elles se veulent pédagogiques et communicantes afin de mettre en avant le contenu scientifique et technique et le savoir-faire de l'établissement.

Elles sont disponibles à l'adresse suivante :

https://doc.cerema.fr/

Leur niveau de qualité contribue au rayonnement du Cerema et à la reconnaissance de son statut d'expert dans ses domaines d'intervention. Cf. annexe 1 : présentation des éditions du Cerema.

Une charte éditoriale est déclinée pour chacune des 7 collections du Cerema. Cf. annexe 2 : les collections des éditions du Cerema.

Le marché concerne le service éditions du Cerema.

2 Objet de l'accord-cadre

Il s'agit pour le Cerema de pouvoir disposer d'un marché offrant une panoplie de prestations, allant du conseil stratégique à la conception et réalisation de publications, d'outils et de supports pour communiquer sur les canaux digitaux.

Les prestations relèvent de quatre natures différentes :

- **conseils en matière de stratégie éditoriale et accompagnement ;**
- **conception, maquettage et réalisation de produits à caractère éditorial ;**

- **mise en conformité de produits éditoriaux avec les normes accessibilité ;**
- **conception et production de contenus pour diffusion sur les canaux digitaux.**

Les collections « Les références », « Les ressources », « Les dessinés » et les publications hors collection ne sont pas concernées par le présent marché pour les prestations de conception, maquettage et réalisation de produits à caractère éditorial.

3 Description des prestations

3.1 Conseil en matière de stratégie éditoriale et accompagnement

3.1.1 Conseils et recommandations stratégiques

Le Cerema peut solliciter le titulaire pour un accompagnement sur du conseil stratégique en matière de politique éditoriale. Il souhaite bénéficier et pouvoir s'appuyer sur les compétences d'un prestataire pour l'aider à définir le positionnement éditorial adapté au regard du sujet traité et/ou du public visé.

La prestation relève alors d'un conseil en terme de politique éditoriale. Elle se traduit par la production d'une étude et/ou de note de recommandations stratégiques sur l'opportunité et le suivi de chaque projet présenté : étude de marché, positionnement à adopter, partis pris stratégiques, cibles choisies, angle privilégié au regard de la collection éditoriale, etc.

Des recommandations peuvent également être demandées pour un projet de publication, sur le choix de la collection, l'angle éditorial et le parti pris graphique et iconographique, ainsi que des recommandations en matière d'écriture.

La prestation sera alors rémunérée au temps passé, selon le nombre de jours de travail fournis. Elle sera validée au regard de la note produite à l'issue des échanges et de la réflexion. La prestation fera l'objet d'un devis préalable.

3.1.2 Préparation et participation aux comités de suivi éditoriaux

Dans le cadre de sa production éditoriale, le Cerema met en œuvre un processus pour garantir la qualité des éditions, (cf. annexe 3 : mode d'emploi des éditions du Cerema). Pour assurer la qualité et le suivi de la production éditoriale, une instance de suivi dénommée Comité de suivi éditorial (CSE) a la charge de vérifier l'adaptation à la cible, la qualité technique (via les relectures) et la qualité formelle des publications.

La prestation attendue correspond à la participation en tant que membre extérieur aux comités de suivi éditoriaux organisés mensuellement (soit environ 12 sur l'année). Ces réunions se tiendront en présentiel sur le site lyonnais du Cerema (« Charial » sis au 2 rue Antoine Charial-LYON 03) ; exceptionnellement, elles pourront se tenir en visioconférence.

Cette prestation forfaitaire intègre : la préparation et la participation à la réunion préparatoire et une présence active aux séances mensuelles du CSE, la fourniture des éléments de relecture selon un rendu formalisé, des propositions de correction, de reformulation et/ou de conseil et complément d'information. Il est attendu du prestataire une lecture attentive amont du CSE de tous les documents relatifs aux projets d'éditions qui seront présentés en séance. Les annotations et recommandations faites sur ces documents lus et amendés constitueront un livrable, qu'il conviendra de remettre au commanditaire dans les trois jours qui suivront la tenue du CSE (document PDF annoté).

Les comités de suivi éditoriaux se déroulent sur une demi-journée. Huit projets de publication maximum peuvent être présentés sur une séance de quatre heures en CSE, soit une demi-heure de présentation et échanges par projet. Une réunion de pré-CSE est organisée la veille du CSE sur une demi-journée afin de garantir une cohérence des avis entre les membres pérennes du CSE et un avis convergent et construit vis-à-vis du chef de projet lors de la tenue du CSE. Le prestataire a un droit de parole pour porter et partager son point de vue en séance, il se doit de tenir une posture cohérente et en accord avec la prise de position définie en amont avec l'ensemble des membres du CSE.

Le prestataire désignera un représentant qui s'engage pour une année civile à être présent à tous les CSE, il sera tenu de participer à l'ensemble des réunions préparatoires et réunions du CSE sur une année. Dans l'éventualité d'une impossibilité pour raisons graves, il devra en informer le commanditaire 1 mois avant.

Chacun des attributaires du présent marché sera en charge de cette mission selon la règle du tour de rôle pendant une année complète. Il est toutefois précisé qu'en cas de résiliation ou de non-reconduction du marché, tous les intervenants ne pourront prendre en charge cette prestation. Ils ne pourront prétendre à aucun dédommagement.

3.1.3 **Mission de rédaction**

Cette prestation porte sur un travail de rédaction anglé selon une problématique définie, réalisé par un rédacteur ou un journaliste professionnel, sur un sujet précis validé par le Cerema, accompagné d'un fond documentaire et incluant le secrétariat de rédaction.

La prestation comprend le temps de préparation (recherches, propositions de feuilles d'angle, etc.) ainsi que la rédaction et plusieurs allers et retours de corrections avec l'administration (maximum 3).

- Collection « Les Essentiels »

Elle concerne essentiellement la collection « Les essentiels », destinée à une cible d'élus et décideurs. Selon un format cadré et prédéfini de 12 pages au format A5. Le prestataire devra s'approprier ce cadre et les éléments techniques fournis, pour proposer une rédaction de contenu appropriée en termes d'angle éditorial et de contenu technique selon un nombre de

signes imposés. Une charte graphique spécifique décline les modalités de conception éditoriale liées à cette collection, cf. annexe 4.

La prestation comprend le temps de préparation et d'appropriation du sujet (entretiens et échanges avec experts, recherches et lectures complémentaires, propositions de feuilles d'angle, etc.), la rédaction de contenus techniques anglés selon le cadre attendu, ainsi que des propositions iconographiques pour l'ensemble du document. La prestation intégrera le nombre d'allers-retours nécessaires avec l'expert thématique jusqu'à la remise du document final, et les corrections demandées par le pouvoir adjudicateur.

Outre le corpus documentaire mis à disposition du prestataire, des entretiens et échanges réguliers avec le chef de projet éditorial interlocuteur privilégié du prestataire sont à prévoir.

La prestation de rédaction comprend la recherche, l'analyse documentaire, l'écriture de l'ensemble du contenu, les diverses relectures sur le fond et la forme, y compris orthotypographique et corrections jusqu'à finalisation du document. Il est attendu en complément du travail rédactionnel une recherche iconographique pour l'illustration de la 1re de couverture et des 4 parties intérieures du document.

La rédaction complète, selon des modalités précises, d'un « Essentiel » fait l'objet d'un forfait global.

- Autres publications

Le cas échéant, une prestation de rédaction pour des produits d'autres collections peut être sollicitée. Elle peut porter sur 1 feuillet, 1 interview, 1 éditorial, et s'évalue sur la base de 1 500 signes par page.

Elle sera calibrée de la façon suivante : rédaction sur base documentaire existante et contact avec le responsable éditorial et l'expert thématique.

- pour un contenu texte équivalent à une page ;
- pour un contenu texte équivalent jusqu'à 5 pages ;
- pour un contenu au-delà de 5 pages, par page supplémentaire.

3.1.4 **Mission de réécriture**

La réécriture de textes et/ou proposition de reformulation (titrailles, texte introduction ou avant-propos, chapô de partie, adaptation du style, réagencement des contenus, texte 4e de couverture, etc.) sur la base de textes fournis par le pouvoir adjudicateur est également attendue. Elle inclut le secrétariat de rédaction avec au maximum 3 allers et retours de corrections avec l'administration.

La prestation s'établira sur la base suivante :

- **1 page (1 500 signes) ;**
- **jusqu'à 3 pages (4 500 signes) ;**
- **au-delà de 3 pages, par page supplémentaire.**

La prestation de secrétariat de rédaction porte sur le secrétariat de rédaction sur la base d'un feuillet (1 500 signes) intégrant une relecture orthographique et typographique et l'intégration des corrections (en mode apparent) dans le document fourni (fichier PAO ou bureautique).

3.1.5 Relecture orthotypographique et correction d'auteur

Cette prestation porte sur une relecture orthotypographique et une relecture des constructions syntaxiques et grammaticales, ainsi qu'une vérification de la cohérence éditoriale générale. Elle intégrera les corrections orthotypographiques et les propositions de reformulation des textes et titres.

La prestation s'établira sur la base suivante :

- **1 page (1 500 signes) ;**
- **jusqu'à 3 pages (4 500 signes) ;**
- **au-delà de 3 pages, par page supplémentaire.**

La prestation relative aux corrections d'auteur demandées par le Cerema, intervient après validation du texte de base. Elle se réalise sur le texte mis en page et maquetté. Elle s'évalue sur la base d'une heure de correction.

3.2 Conception, maquettage et réalisation de produits à caractère éditorial

3.2.1 Direction artistique et coordination graphique

Concernant la réalisation d'un produit éditorial dans son ensemble, plusieurs types de missions peuvent être confiés au prestataire : mission de rédaction, mission de mise en forme graphique, mission de valorisation digitale, etc. Le Cerema souhaite s'appuyer sur un directeur artistique ou sur un chef de projet coordonnateur, interlocuteur privilégié qui assure les liens en interne avec le journaliste, le graphique, etc. Cette prestation comprend la coordination sur l'ensemble des prestations relatives à un produit éditorial, incluant le suivi créatif et opérationnel. Le directeur artistique ou le chef de projet coordonnateur est l'interlocuteur direct et privilégié du responsable éditorial coté Cerema. Cette mission de coordination clairement identifiée est évaluée sur la base d'un nombre de jours de travail. Au démarrage de chaque mission, un phasage opérationnel et un planning détaillé seront réalisés et proposés par le directeur artistique ou le chef de projet coordonnateur au regard des besoins du Cerema, afin d'intégrer toutes les phases

de projet et les délais impartis. Une fois validé par le Cerema, il conviendra au prestataire de se conformer au planning validé.

3.2.2 Maquettage de produits éditoriaux

Cette prestation globale concerne la mise en forme et le maquettage de produits éditoriaux réalisés par le Cerema, selon charte des éditions, gabarits et maquettes fournis par le Cerema. Elle intègre également la recherche iconographique et la reprise sur la forme de schémas, illustrations, tableaux, ou autres documents selon les besoins, de façon à garantir une cohérence graphique globale du document. Le respect des règles typographiques est impératif.

La prestation est évaluée à l'échelle et sur l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation d'un produit éditorial dans sa totalité. Celle-ci intègre le nombre d'allers-retours nécessaires avec le responsable éditorial en charge de la mission et de l'expert référent sur les contenus techniques.

Cela comprend l'exécution des documents après validation de la partie créative et mise en forme par le Cerema la finalisation de la mise en page par l'intégration de visuels produits après validation du master (photo, illustration, etc.), l'intégration des textes, puis des corrections de textes et de mise en page demandées par le pouvoir adjudicateur.

Une attention particulière est attendue sur la réalisation des couvertures (1re de couverture et 4e de couverture) des différents produits éditoriaux. Plusieurs propositions et choix de photos appropriés au sujet devront être recherchés et proposés avant arbitrage du pouvoir adjudicateur.

Elle comprend également la livraison de la production sur le support adéquat et aux formats demandés, à savoir format PDF haute définition et basse définition, fichiers natifs Indesign.

Sont détaillées ci-dessous les collections éditoriales concernées.

- **Collection « Les dossiers »**

Cette collection ouvre des tendances et des orientations sur des sujets prospectifs et/ou avec une approche innovante. Destinés à un public d'experts et de spécialistes, les ouvrages de cette collection proposent une vision prospective peu investiguée dans la littérature spécialisée.

Les ouvrages publiés dans cette collection sont diffusés librement sur la boutique et sur le portail documentaire du Cerema au format pdf. De format A4 ils comportent un nombre de pages pouvant aller de 80 à 200 pages. Un gabarit et des principes de maquettage intérieur et pour la couverture sont à respecter, tout en se donnant de possibles marges de liberté afin d'adapter ces principes aux différents types de contenus mis en forme.

- **Collection « Les essentiels »**

Cette collection regroupe des produits traitant de questions d'actualité qui concernent les élus et décideurs, dans un format court, synthétique et communicant. Illustrés par des exemples et des cas pratiques, ces produits éditoriaux sont diffusés sur CeremaDoc et imprimés pour distribution sur salons.

Les produits comportent 12 pages en format A5 et respectent à la fois un gabarit et une charte graphique qui est jointe en annexe 4. Ces documents précisent le nombre de signes.

- **Collection « Les cahiers »**

Cette collection traite de sujets d'actualités en lien avec l'un des six domaines d'activité du Cerema. À travers une approche didactique, les cahiers participent à rendre accessibles à des professionnels mais aussi à des publics moins avertis, des sujets techniques, avec des contenus faciles d'accès et abondamment illustrés.

Ils sont diffusés en version PDF et téléchargeables sur le portail documentaire du Cerema. Des versions papiers peuvent être imprimées pour distribution sur salons et évènements.

Les produits comportent 48 pages en format A5 et respectent à la fois une charte déclinant les contraintes techniques et un gabarit sur les grands principes de mise en page, jointe en annexe 5, Didactique et pédagogique, cette collection s'appuie sur des illustrations que le prestataire (en couverture et à l'intérieur du document) devra réaliser en s'assurant de garder l'esprit des numéros déjà publiés.

La pagination de 48 pages est privilégiée, néanmoins en cas de nécessité elle pourra être augmentée selon des modules de 4 pages.

- **Collection « Les idées reçues »**

Cette collection a pour ambition de rendre accessibles des sujets techniques à fort impact social, environnemental et territorial. Cette collection s'adresse prioritairement à des publics non experts. Elle leur propose des clés de compréhension simples et pédagogiques (et même ludiques dans le choix des illustrations), sans jamais renoncer à la rigueur des contenus.

Les produits sont diffusés en version PDF et téléchargeables sur le portail documentaire du Cerema. Des versions papiers peuvent être imprimées pour distribution sur salons et évènements.

Les produits comportent 24 pages en format A5 et respectent à la fois une charte déclinant les contraintes techniques et un gabarit sur les grands principes de mise en page, joints en annexe 6, Didactique et pédagogique, cette collection s'appuie sur des illustrations que le prestataire (en couverture et à l'intérieur du document) devra réaliser en s'assurant de garder l'esprit des numéros déjà publiés.

3.2.3 Maquettage d'autres livrables : rapport d'étude, extraits de catalogue, catalogue des éditions…

Maquettage de livrables hors éditions : rapports d'étude, actes de colloques, extraits de catalogue, le catalogue des éditions à partir de gabarits ou de maquettes d'un produit finalisé (fichiers natifs complets) pour lequel il s'agit d'adapter le nouveau produit.

Pour réaliser ces prestations, le prestataire devra s'appuyer et respecter les règles de la charte graphique du Cerema.

La prestation comprend, comme pour les produits éditoriaux, la mise en forme ainsi que la recherche d'iconographies et la reprise de schémas, illustrations, tableaux, selon les besoins.

Cela comprend l'exécution des documents après validation de la création par le pouvoir adjudicateur, la finalisation de la mise en page par l'intégration de visuels produits après validation du master (photo, illustration, etc.), l'intégration des textes puis des corrections de textes et de mise en page demandées par le pouvoir adjudicateur.

Elle comprend également la livraison de la production sur le support adéquat et aux formats demandés.

Le nombre de pages varie selon les produits.

La prestation sera évaluée en fonction du nombre de pages traitées.

Le prestataire pourra être sollicité pour la création graphique d'un gabarit correspondant à un nouveau produit. La prestation sera réalisée après acceptation d'un devis établi sur la base du forfait journalier indiqué au BPU.

3.2.4 Recherche et traitement iconographique

Cette prestation comprend la recherche d'iconographies illustrant la thématique du produit éditorial. Elle nécessite une bonne appréhension du sujet traité dans le document. La recherche d'iconographies sur les bases de données images gratuites sera privilégiée selon des critères définis par le Cerema. Dans le cas particulier où celles-ci ne seraient pas satisfaisantes au regard de l'attente du commanditaire, le prestataire pourra être amené à acheter des photographies après accord du pouvoir adjudicataire.

Une prestation de traitement et d'étalonnage des photographies pour l'ensemble d'un document peut également être demandée de façon à calibrer et homogénéiser les contrastes, luminosité et saturation des photos d'un même document. Ce calibrage et/ou étalonnage sous le logiciel Photoshop devra être réalisé en fonction de la qualité du papier d'impression choisi, ceci en vue de garantir une qualité optimum des impressions des publications.

La prestation de recherche ou de traitement est évaluée en fonction du nombre d'iconographies à rechercher par volet de cinq : 5, 10, 15, 20… illustrations selon besoin.

3.2.5 Création d'illustrations

Cette prestation porte sur la création et la réalisation d'infographies/Illustrations. Différents cas de figure sont à prévoir :

- création originale d'une illustration ;
- reprise d'un visuel existant ;
- création de visuels originaux à partir d'un story-board.

Cela comprend :

- la présentation de 3 pistes créatives au plus ;
- la finalisation de la piste créative retenue par l'administration, incluant les différents allers et retours nécessaires à la validation finale de la création ;
- l'exécution et la livraison de l'identité visuelle dans ses déclinaisons, ainsi que dans plusieurs formats de fichiers (max 5) et la livraison d'une épreuve de contrôle des couleurs. Par exemple : pdf, jpeg, eps, rvb, cmjn, noir et blanc, etc.
- la livraison de tous les éléments en fichier natif ou fichier source.

À noter : La déclinaison des principes graphiques correspond à la déclinaison de l'identité graphique du Cerema en vue de différentes applications.

3.3 Mise en conformité de produits éditoriaux avec les normes accessibilité

Le Cerema, en tant qu'établissement public, est soumis à l'obligation d'accessibilité numérique régie par l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA).

Le Cerema peut ainsi solliciter le titulaire pour mettre des produits éditoriaux en conformité avec les normes d'accessibilité telles que définies dans le document Accessibilité, mode d'emploi, joint en annexe 7 : cahier des charges accessibilité.

La prestation se traduit alors par la remise de fichiers PDF structurés conformément au protocole défini dans la partie 3 du document (« Mode d'emploi technique »).

3.4 Conception et production de contenus pour diffusion sur les canaux digitaux

Les prestations attendues relèvent du conseil et de la recommandation en matière de stratégie de valorisation des contenus éditoriaux, et du développement d'outils et supports afin d'aider à la promotion et à la diffusion via les différents canaux digitaux.

3.4.1 Conseil global en stratégie de diffusion sur le numérique pour un produit éditorial

Cette prestation correspond à la définition d'une stratégie éditoriale de diffusion sur le web et les réseaux sociaux par rapport à la sortie d'un ouvrage, d'une série de publications. La prestation comprend la production des contenus promotionnels adaptés au support, leur adaptation à la cible, la mise au format et la rédaction des différents contenus jusqu'à leur validation. Un bilan, évaluation des retombées, devra être fourni à l'issue d'une période de communication de 2 mois puis de 6 mois, sur les retombées en termes de téléchargements et de consultations des posts.

Cette prestation est calculée par produit éditorial à diffuser/promouvoir, le livrable sera proposé sous la forme d'une note de préconisations d'actions à mettre en œuvre et de supports de diffusion adaptés au support. Elle fera l'objet d'un devis préalable.

3.4.2 Réalisation de supports de valorisation

Cette prestation comprend la conception et la mise en œuvre d'outils spécifiques de valorisation dans le cadre d'une campagne de diffusion/promotion valorisation d'une publication ou d'une série de publications.

3.4.2.1 *Annonce presse – création et exécution*

Cette prestation correspond à la création et l'exécution du master d'une annonce presse (y compris achat d'art et droit de tiers tels que définis dans le CCAP).

La création pourra être soit :

- originale avec la proposition de 2 pistes créatives différentes au plus au maximum 3 allers et retours de corrections avec l'administration ;
- sur la base d'un concept créatif préexistant ou acheté (pistes créatives déjà définies), avec au maximum 3 allers et retours de corrections avec l'administration ;
- ou déclinaison en annonce presse d'un autre support print (brochures, affiches, etc.) avec au maximum 3 allers et retours de corrections avec l'administration.

- niveau 1 « simple » sans ajout ou modification d'un élément visuel

- niveau 2 « élaboré » : nécessite l'ajout ou la modification d'un élément visuel.

Elle comprend tous les frais nécessaires à l'exécution sur la base d'un projet préalablement validé (finalisation, mise en page, relecture et correction des textes, gravure, vérification, livraison du fichier exécuté à l'administration à la taille et format indiqués, contrôle chromatique avant bon à tirer), quel que soit le format de l'annonce (1/4p, 1/3p, 1/2p, 1 pleine page ou autre).

Elle comprend la livraison de l'annonce au format demandé, ainsi que la livraison aux supports de diffusion (supports concernés par le plan média) sous le format et selon les spécificités qu'ils demandent.

Le titulaire s'engage à livrer l'élément exécuté directement auprès des régies concernées et à coordonner la livraison avec les interlocuteurs de ces régies (identification des formats de fichiers à remettre, négociation des délais, établissement d'un plan de roulement, etc.).

3.4.2.2 *Vidéos : création et production*

Cette prestation correspond à la création (story-board) et la production d'un film promotionnel original et communicant. Le titulaire devra proposer au plus 2 pistes créatives différentes, en présentant un story-board. À l'issue de la présentation, le pouvoir adjudicateur peut soit demander des corrections sur les pistes proposées, soit demander de nouvelles pistes, jusqu'à obtention d'une proposition validée.

Cette prestation comprend tous les frais et prestations nécessaires aux étapes de pré-production et production d'un film :

- de moins d'une minute ;
- de 1 minute à 2 minutes ;
- habillage d'une vidéo de moins de 5 minutes

Ces outils sont destinés à être utilisés comme bandes annonces sur le web et les réseaux sociaux, mais également diffusables sur des écrans lors de salons ou évènements.

Cette prestation comprend la rédaction d'un script, le story-board, la réalisation de schémas et/ou infographies selon nécessité, l'animation, l'illustration sonore, l'ajout de titres et sous-titres, la compilation des fichiers. La prestation intègre le nombre d'allers-retours nécessaires à réalisation et l'ajustement du produit.

3.4.2.3 *Infographies et bannières*

Création d'infographie et bannières à notre charte pour délivrer des messages efficacement sur le web et les réseaux sociaux.

- Création d'un GIF animé pour web et réseaux sociaux.
- Création de bannières animées pour le web et les réseaux sociaux.

3.4.2.4 *Réalisation d'encart presse*

Cette prestation comprend la création d'encart pour publication dans des revues qui pourra être sous deux formats : A4 ou A5 pour valoriser une ou plusieurs publications. L'encart presse sera réalisé à partir d'un contenu fourni par le Cerema, il est attendu du prestataire un accompagnement et des recommandations sur l'accroche et l'approche marketing visée par cet encart presse. Le choix de la photo ou illustration est assuré par le prestataire.

3.4.3 Déclinaison au format EPUB de produits éditoriaux

Le titulaire aura pour mission de réaliser une publication au format EPUB 3 (*fixed-layout* ou *reflowable* selon les besoins) à partir des fichiers fournis par le donneur d'ordre (généralement des fichiers InDesign, ou des PDF imprimeurs). Il aura à sa charge la conversion, la structuration, l'enrichissement et la validation des publications. L'EPUB 3 doit respecter les spécifications du W3C et les normes d'accessibilité en vigueur. Le titulaire s'engage à fournir des fichiers exempts d'erreurs techniques.

Le nombre de pages varie selon les produits.

La prestation sera évaluée en fonction du nombre de pages traitées.

Annexes

Annexe 1 : présentation des éditions du Cerema

Annexe 2 : les collections des éditions du Cerema

Annexe 3 : mode d'emploi des éditions du Cerema

Annexe 4 : charte éditoriale de la collection *Les essentiels*

Annexe 5 : charte éditoriale de la collection *Les cahiers*

Annexe 6 : charte éditoriale de la collection *Les idées reçues*

Annexe 7 : cahier des charges accessibilité

Annexe 8 : catalogue général 2025 des éditions du Cerema

Annexe 9 : rapport d'activité 2025 du Cerema

Annexe 10 : charte graphique du Cerema